

Auch, le 28 octobre 2022

Communiqué de presse

La transition énergétique est identifiée comme un enjeu décisif pour atténuer le changement climatique, à échelle locale comme globale, pour l'avenir de tous.

Aujourd'hui, sur le département du Gers, 15 % des consommations totales d'énergie sont issues d'énergies renouvelables (pour 70 % il s'agit du bois énergie). On retrouve aussi ce chiffre pour l'électricité : 16 % des consommations électriques sont issues de la production renouvelable (photovoltaïque solaire à 95 %).

La dynamique du territoire - sur le photovoltaïque en particulier - est positive puisqu'en 10 ans, les puissances installées ont été multipliées par plus de deux (elles ont notamment progressé de 37 % entre 2019 et 2022). On compte aujourd'hui près de 5 000 producteurs d'électricité solaire raccordés au réseau sur le Département.

Le département du Gers dispose de gisements incontestables, pour lesquels le choix a été fait lors des *lères Assises gersoises des énergies renouvelables en agriculture* en octobre 2021, d'une politique départementale collective basée sur l'exploitation rationalisée des potentiels du territoire.

Afin d'acter l'engagement collectif pour le développement des Énergies Renouvelables (EnR) dans le Gers, une charte qui rappelle les principes conducteurs et qui liste les engagements de chacun des acteurs est en cours de finalisation.

Co-construite par les services de l'État, le Conseil Départemental, les Associations de Maires, le Syndicat Départemental des Énergies du Gers, la Chambre d'Agriculture, et le Syndicat Mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Gascogne dans sa première version, elle était - jeudi 6 octobre, dans l'hémicycle du Conseil Départemental - soumise à l'étude et aux engagements des collectivités, des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), porteurs des SCoT, et Chambres consulaires (Commerce et Industrie et Métiers et Artisanat).

Une fois complétée par tous ces acteurs, elle sera proposée aux contributions citoyennes par le biais d'une plateforme en ligne - gers.fr/charte-enr -, avec un objectif de signature collégiale en fin d'année 2022.

En parallèle, un pôle départemental EnR a été mis en place afin d'accompagner les porteurs de projets d'énergies renouvelables en amont de leur dépôt formalisé dans le cadre des procédures réglementaires.

Ce point d'accueil des pétitionnaires leur offre la possibilité de confronter les éléments qu'ils ont commencé à constituer aux regards croisés et complémentaires de l'ensemble des parties prenantes (domaines de l'urbanisme, paysage, risques, agriculture, patrimoine, biodiversité, ...), et ce afin d'attirer leur attention sur les points à consolider.

Le pôle est également un lieu d'échange avec les territoires (collectivités, PETR, porteurs des SCoT) afin d'aborder l'intégration de ces projets aux dynamiques locales.